

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 AVRIL 2009



Excusés : Mes TAUBIN, ROCHER, Ms GAUTIER, BONNIN, SILVESTRE, RENOÛ, NORMANDIN, DUGUE.

Etaient présents : Mes MARTIN, RIPOCHE, DENIS, HORREAU, BRIERE, Ms CLEMOT, MILLET, AULAS, MENARD, JOULAIN, SECHET, DAVY, BILLY, CHOUTEAU, MOUSSEAU, DOUGE, PERDRIEAU, CAMUS, PIVERT, BARRE, VACHER, THOMAS, THAREAU, GUEGNARD, LE BARS, DOLBOIS, BODINEAU, PIRON, COCHARD

Pouvoirs : Mr SILVESTRE a donné pouvoir à Mr GUEGNARD

Sous la présidence de Michel PIRON

Modification des statuts : Etude ZDE

Monsieur PIRON rappelle que lors du conseil communautaire du 26 février dernier, le principe d'une étude Zone de Développement de l'Eolien a été validé. Toutefois, il indique, qu'à sa demande, la DDE a transmis les résultats de l'étude éolienne réalisée au niveau régional et qui délimite le **couloir du Layon en rouge posant donc le principe de la non édification de parcs éoliens dans cet espace**. Face aux résultats de cette étude, il n'apparaît pas opportun de poursuivre dans le lancement d'une consultation avec un coût estimé de 15 000 €HT qui ne mènerait à rien. Il rappelle que la question de l'éolien pose de plus en plus question et que cette solution n'est intéressante que par le prix important de rachat de l'électricité par EDF. Il ajoute qu'en matière d'énergies renouvelables, les durées d'amortissement des matériels doivent être courtes compte tenu de la rapidité des évolutions technologiques. Par ailleurs, il souligne que la bonne échelle pour travailler sur l'énergie reste l'échelle départementale.

Par rapport aux consommations d'énergie, il souhaite que soit constitué un groupe de travail qui aurait pour mission de recenser les bâtiments communaux et intercommunaux les plus énergétivores afin qu'un diagnostic puisse être réalisé par la Communauté de Communes. Monsieur AULAS indique qu'il a commencé ce travail sur la commune de Beaulieu sur Layon. Monsieur PIRON ajoute que l'ADEME dispose de crédits sur ces thématiques et de listes de bureaux d'études susceptibles de réaliser ce travail. Il souhaite que ne soient diagnostiqués que les bâtiments pour lesquels la commune est prête à faire quelques travaux.

Les communes devront faire savoir à la Communauté de Communes quel élu souhaitera faire partie de ce groupe de travail.

Déchetterie : choix des entreprises

Madame ONILLON, Directrice du SMITOM du Sud Saumurois, maître d'ouvrage de l'opération, rappelle que la publicité du marché a été lancée en février dernier pour une remise des offres fin mars. Elle ajoute que la commission ordures ménagères s'est réunie le 22 avril pour acter du choix des entreprises.

Madame ONILLON propose que la Communauté de Communes valide cette étape puisqu'une fois la déchetterie construite, elle remboursera le SMITOM des frais engagés.

Pour le marché, seulement 4 lots sur les 6 sont attribués directement, les autres lots (gestion d'accès et vidéosurveillance) étant encore en analyse et nécessitant de rencontrer les entreprises candidates.

Voici la proposition de la commission ordures ménagères pour l'attribution des lots :

Lot	Entreprise retenue	Offre HT	Estimation DDAF
Lot 1 - Terrassements	TPPL (Mozé sur Louet)	231 225.20€	335 730€
Lot 2 - Murs	EIFFAGE (Saint Herblain)	128 305€	152 970€
Lot 4 - Serrurerie	METALLERIE LEBRUN (Saint Laurent de la Plaine)	27 688€	26 220€
Lot 5 - Clôtures, espaces verts	RICHARD (Aubigné sur Layon)	30 416.30€	37 380€

Madame ONILLON indique que les travaux auront une durée de 6 à 9 mois et que le démarrage est prévu pour juin. La prise en charge intercommunale sera approximativement de 500 000€. Par ailleurs, elle précise qu'une subvention de 40 000€ de l'ADEME pourrait être accordée compte tenu des efforts environnementaux pour la construction.

Madame ONILLON signale qu'une enquête a été effectuée auprès des riverains des déchetteries actuelles (89) et des riverains de la future déchetterie (25). Cette enquête montre que les riverains des déchetteries actuelles apprécient leur proximité. Quant aux nuisances, ils estiment qu'elles sont limitées : l'odeur est signalée par les riverains situés à moins de 250m et la perte de déchets par les riverains de la déchetterie de Beaulieu sur Layon. Les riverains des déchetteries actuelles désapprouvent à 77% la fermeture de leur déchetterie. 48% des futurs riverains n'ont pas d'avis sur l'implantation d'une déchetterie à proximité de leur domicile. Les riverains les plus éloignés de la déchetterie affirment qu'ils iront moins souvent. Par rapport à l'information dont disposent les riverains sur la fermeture des déchetteries et sur l'ouverture d'une nouvelle est faible et repose essentiellement sur le bouche à oreilles. L'information doit donc être accrue sur ce sujet. Madame ONILLON précise qu'un article sur la future déchetterie sera dans le prochain bulletin intercommunal.

Monsieur PIRON signale qu'il serait intéressant de refaire une étude dans un an pour voir l'évolution des positions de chacun.

Madame ONILLON est interrogée sur le démantèlement des déchetteries qui vont être fermées. Elle répond qu'un arrêté de cessation d'activité sera déposé à la Préfecture et que c'est la Préfecture qui donnera les directives de démantèlement.

Voirie : choix des entreprises pour le marché enduits superficiels et reprofilages localisés et le marché curage de fossés

Monsieur PIRON rappelle que les marchés de voirie ont été publiés au mois de mars. Pour le marché enduits superficiels et reprofilages localisés, 8 entreprises ont déposé une offre. L'estimation de la DDE pour ce marché était de 182 728.75€HT.

STAR	198 524.25€HT	+9%
COLAS	147 382.75€HT	-19%
EUROVIA	170 396.50€HT	-7%
EIFFAGE	157 225.78€HT	-14%
LUC DURAND	202 717.75€HT	+11%
LAHAYE	167 113.45€HT	-9%

TPPL	145 303.80€HT	-20%
SACER	189 457.45€HT	+4%

Il indique que la DDE a analysé les offres et compte tenu des critères de sélection, il propose de retenir l'entreprise TPPL pour un montant de 145 303.80€HT.

Pour le marché curage des fossés, l'estimation de la DDE était de 36 686.10€TTC

SARL L'AVIREENNE	35 951.76€TTC	-2%
DINAND TP	38 665.60€TTC	+5%
SA LUC DURAND	58 642.99€TTC	+60%
2LTP	44 011.01€TTC	+20%
BOUCHET	28 475.44€TTC	-33%

Il indique que la DDE a analysé les offres et compte tenu des critères de sélection, il propose de retenir l'entreprise BOUCHET pour un montant de 28 475.44€TTC.

Compte tenu des excellents résultats de consultation, Monsieur PIRON indique que la provision de 8 000€ de l'enveloppe voirie ne sera pas débloquée.

Décision Modificative n°1 sur le Budget Annexe des ateliers relais

Monsieur PIRON signale qu'une décision modificative doit intervenir pour régulariser une erreur qui a été faite dans le budget annexe des ateliers relais de la Zone du Léard II. En effet, l'ensemble des loyers a été saisi en section de fonctionnement alors qu'une partie doit aller en section d'investissement pour couvrir les emprunts.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits
FONCTIONNEMENT				
D023 : Virement section investissement	62 215.30 €			
TOTAL D023 : Virement à la section invest.	62 215.30 €			
R752 Revenus des immeubles			62 215.30 €	
TOTAL R75 Autres produits gestion courante			62 215.30 €	
TOTAL	62 215.30 €		62 215.30 €	
INVESTISSEMENT				
R021-543 Atelier relais le Léard 2006			62 215.30 €	
TOTAL R021 Virement de la section de fonct.			62 215.30 €	
R1676-503 Usine relais 1995				13 856.11 €
R1676-513 Détraplast ex SIR MSF				21 837.62 €
R1676-516 Atelier relais Beaulieu				12 801.17 €
R1676-524 4è extension Thermal Ceramic				13 720.40 €
TOTAL R16 Emprunts et dettes assimilées				62 215.30 €
TOTAL			62 215.30 €	62 215.30 €
TOTAL GENERAL		- 62 215.30 €		- 62 215.30 €

Aménagement de la zone du Léard II

Dans le cadre du projet de l'aménagement de la zone du Léard II et suite à la rencontre avec les services instructeurs, Monsieur LE BARS indique qu'un premier permis d'aménager pour une première partie de la zone après la parcelle des derniers ateliers relais va être déposé.

Par ailleurs, pour permettre l'aménagement d'une nouvelle sortie sur la RD entre Valanjou et Thouarcé, l'acquisition de parcelles sur Faveraye-Machelles est nécessaire sur une bande de plusieurs mètres pour créer un tourne à gauche. La solution du

tourne à gauche par rapport à un rond-point a été privilégiée pour des questions économiques. Monsieur LE BARS précise que l'acquisition de parcelles le long de la RD se fera au prix de 1€ par m² avec un complément pour les parcelles avec de la vigne.

SPANC : avenants au marché

Monsieur PIRON indique que dans le cadre du diagnostic des installations d'assainissement non collectif, la société EF ETUDES soumet deux avenants :

- L'un en moins value correspondant à l'absence de fourniture et de reproduction d'un document d'information soit -1395€HT
- Le second en plus value correspondant à la différence du nombre de diagnostics réalisés (1922) et celui qui avait été indiqué dans le marché (1550). soit + 17 335.50€HT

Cela porte le montant global du marché à 132 503€HT soit une augmentation de 13.67%. Monsieur PIRON s'étonne que la loi oblige à contrôler l'ensemble des installations alors même que les communes auraient pu en amont identifier les zones susceptibles d'être des points noirs compte tenu de la densité ou encore de la géographie des hameaux. En limitant le nombre de diagnostics sur les installations supposées à problèmes, cela aurait permis de laisser une marge financière pour faire réaliser les travaux.

Centre Social et Culturel Intercommunal des Coteaux du Layon : solde de la subvention 2008

Monsieur LE BARS rappelle que comme chaque année, la Communauté de Communes délibère sur le solde de la subvention de l'année précédente. Ce solde est calculé en fonction du réalisé des actions et des heures des enfants de la Communauté de Communes réalisées à la Halte-garderie de l'Orangerie hors les enfants de Thouarcé. Il rappelle qu'en 2007 le déficit de la halte-garderie de 3000€ avait été réparti entre la Communauté de Communes et la commune de Thouarcé. Le bilan 2008 présente un excédent de 7000€ toutefois Monsieur LE BARS concède d'un besoin de matériel pour la Halte-Garderie. Il propose de ne pas récupérer cette somme et de l'intégrer dans une provision pour couvrir d'éventuels futurs déficits. Les modalités financières seront fixées par le biais d'une convention pluriannuelle. Cela permettra de donner une visibilité au Centre Social.

Anjou Actiparc du Layon : Compte-rendu d'activités de la SODEMEL, demande de garantie d'emprunt

Monsieur PIRON indique que la SODEMEL a soumis son compte-rendu d'activités de l'Anjou Actiparc du Layon. Le plan de trésorerie prévisionnel fait apparaître un besoin d'emprunt de 3 000 000€ sur 6 ans. Dès lors, la SODEMEL demande à la Communauté de Communes d'approuver la mise en place de ce financement, d'accorder sa garantie à hauteur de 80% conformément à la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 dite « loi Galland » et d'autoriser le Président à signer le contrat de prêt correspondant. Cependant, du fait de l'encadrement de la garantie d'emprunt, la Communauté de Communes n'est pas en mesure de garantir ce nouvel emprunt de la SODEMEL ni à hauteur de 50% ni à hauteur de 80%. Monsieur LE BARS confirme qu'en effet la

Communauté ne peut garantir plus d'emprunt à la SODEMEL qu'elle ne le fait déjà. Monsieur PIRON précise que la SODEMEL devra trouver un autre montage financier.

Le compte-rendu d'activités de la SODEMEL fait également apparaître un reversement de 500 000€ en 2009 à la Communauté de Communes correspondant à l'avance de trésorerie qui avait été faite en 2005.

Monsieur PIRON indique également qu'une convention de mandat devra être passée pour permettre d'obtenir la DDR (Dotation de Développement Rural) à hauteur de 472 000€. L'actuelle convention d'aménagement avec la SODEMEL ne permet plus d'obtenir cette subvention.

Travaux de la salle de Chavagnes

Monsieur BODINEAU rappelle suite au diagnostic de sécurité réalisé en 2008 par NORISKO qu'une estimation des travaux de mise aux normes (installations électriques, risque incendie, accessibilité) de la petite et de la grande salle de Chavagnes a été réalisée par un maître d'œuvre. La commission sport s'est réunie le 16 avril à ce sujet. Une somme de 30 000€ TTC a été inscrite au budget 2009. L'ensemble des travaux et maîtrise d'œuvre s'élève à 110 000€. Monsieur BODINEAU indique que la priorité pour les élus de la Commission Sports est la mise en sécurité électrique de la petite salle et l'ignifugeage de la grande salle. En attendant, l'accès n'est plus permis à la petite salle. Monsieur THAREAU s'inquiète pour les enfants qui se changent dans la petite salle le mercredi après-midi. Monsieur PIRON indique que la commission devra étudier cette question. Les élus s'étonnent que la grande salle qui date de 1996 ne soit pas aux normes. Monsieur BODINEAU indique que la législation évolue sans cesse en termes de sécurité.

Locatifs de Champ sur Layon

Monsieur BODINEAU rappelle que l'acquisition des logements de la rue des sorbiers et de la rue des charmes est intervenue en 1999 au moment où la SCI les a mis en vente et que la commune de Champ sur Layon n'a pas souhaité les acquérir. En moyenne, l'acquisition des logements s'est faite à 27 000€ l'unité. Le montant des travaux réalisés dans chaque logement est quasiment équivalent. Le loyer actuel pour un T3 est d'un peu plus de 500€ par mois. Monsieur BODINEAU rappelle que ces logements ne sont pas conventionnés et qu'ils ont permis à l'époque de loger des personnes qui étaient juste au dessus du seuil de revenus pour les logements sociaux. Aujourd'hui, les seuils ont changé et 80% de la population peut accéder au logement social. Depuis quelques mois, une vacance de 2 logements a été constatée compte tenu notamment du prix des loyers. Monsieur BODINEAU indique qu'Habitat 49 sollicite la Communauté de Communes pour diminuer de 5% les loyers. Il ajoute que la vente des logements vacants est une solution qui permettrait de faire un remboursement anticipé du prêt en cours. Il serait également opportun de proposer aux locataires actuels d'acheter leur logement. Monsieur LE BARS précise qu'il reste 250 000€ à rembourser pour cette opération. Monsieur PIRON signale que cette vente pourrait permettre à des foyers qui ne le peuvent pas d'accéder à la propriété. Une estimation des maisons va être réalisée.

Monsieur THAREAU s'interroge sur une éventuelle plus value.

Monsieur PIRON rappelle qu'il est toujours nécessaire d'adapter l'offre de logements aux vraies attentes de la population.

Restructuration foncière

Monsieur DOLBOIS indique que la commission restructuration foncière qui s'est réunie le 10 mars propose de revaloriser la prime pour la restructuration foncière et de la porter de 130€ à 150€. Il indique que la commission a examiné deux dossiers :

-Monsieur MENARD Jean-Noël

Sa demande porte sur l'acquisition de la parcelle A631 située au Pré Coué à Faye d'Anjou d'une surface de Oha32a07ca. L'extrait cadastral fourni montre que le GAEC de la Housselière exploite les parcelles A503-A504-A505 autour de la parcelle A631. Sa demande est validée par la Commission pour le versement d'une prime de 150€.

-Monsieur MOREAU Pierre

Sa demande porte sur l'acquisition des parcelles C738 d'une surface de Oha0a82ca et C739 d'une surface de Oha04a0ca, sur la commune de Faveraye-Machelles. L'extrait cadastral montre que ces deux parcelles sont entourées par l'exploitation de la SCEA Moreau-Roullier. Sa demande est validée par la Commission pour le versement d'une prime de 150€.

Il ajoute que la Commission a décidé de ne plus se réunir car les critères d'attribution sont sans ambiguïté. Si le dossier pose un problème, le référent communal sera contacté.

Rapport des commissions

-Covoiturage

Madame MARTIN indique que la Commission s'est réunie pour établir un questionnaire qui sera diffusé dans le prochain bulletin intercommunal. Elle souligne que l'objectif de la commission est de faire connaître le covoiturage. Des panneaux identifiant les parkings de covoiturage seront fournis gratuitement par le Conseil Général avant l'été.

-Affaires Sociales

Monsieur LE BARS indique que les 5 ateliers de travail se sont déroulés avec les élus, les gestionnaires, les institutionnels et les assistantes maternelles.

Lors de la dernière commission sociale, RESTORIA a présenté le service de livraison de repas froids sur la commune de Champ sur Layon. Les repas sont ensuite livrés par des bénévoles dans des glacières.

Monsieur LE BARS évoque également la présentation du futur contrat de projet qui a été faite par le Centre Social.

Questions diverses

Pass foncier

Monsieur PIRON rappelle que le Conseil Général propose aux communautés de communes de signer un contrat de territoire habitat. Ce contrat de territoire habitat

comprend un volet pass foncier. Ainsi, à partir de l'engagement de la Communauté de Communes à signer un contrat de territoire habitat dans l'année, le Conseil Général accorde 100% de la subvention du PASS FONCIER pour les dossiers éligibles (primo-accession, conditions de ressources, habitat individuel sur des parcelles de - de 400m² ou habitat individuel groupé ou habitat semi-collectif ou collectif) jusqu'au 31/12/2010 soit 3000€ ou 4000€ selon le nombre de personnes dans le foyer. Monsieur BODINEAU signale que sur sa commune un promoteur est intéressé pour réaliser 4 PASS.

Amis du Château de Martigné-Briand

Monsieur PIRON signale que l'association des Amis du Château de Martigné-Briand sollicite un avenant à la convention d'objectifs afin de modifier les modalités de versement de la subvention. La convention prévoyait initialement un versement de 50% de la subvention sur présentation de l'ordre de service. Cependant, l'association doit faire face aux dépenses de maîtrise et sollicite donc un versement de 50% de la subvention sur présentation des factures de maîtrise d'œuvre.

SIABA

Monsieur MENARD indique que le Syndicat Intercommunal du Bassin de l'Aubance sollicite les communes de Faye d'Anjou, Notre d'Allençon, et Chavagnes pour leur adhésion. Monsieur PIRON indique que la prise en charge des cotisations sera assurée par la Communauté de Communes conformément à ses compétences.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE **Après en avoir délibéré.**

AUTORISE le Président du SMITOM du Sud Saumurois à signer les marchés désignés ci-dessus pour les lots n° 1-2-4 et 5, y compris les options ci-dessus.

PRECISE que les coûts des réalisations spécifiques à cette déchèterie seront répercutés à la communauté de communes des coteaux du Layon.

AUTORISE le Président du SMITOM du Sud Saumurois à signer toutes les pièces nécessaires relatives à ces décisions.

DONNE tout pouvoir au Président du SMITOM du Sud Saumurois pour l'exécution de cette délibération.

RETIENT l'entreprise TPPL pour le marché enduits et reprofilages localisées pour un montant de 173 783.35€ TTC.

AUTORISE le Président à signer le marché.

RETIENT l'entreprise BOUCHET pour le marché de curages de fossés pour un montant de 28 475.44€ TTC.

AUTORISE le Président à signer le marché.

APPROUVE la Décision Modificative n°1

APPROUVE l'avenant n°1 en moins value d'un montant de 1395€ HT avec EF ETUDES.

APPROUVE l'avenant n°2 en plus value d'un montant de 17 335.50€ HT avec EF ETUDES

AUTORISE le Président à signer les 2 avenants avec EF ETUDES.

APPROUVE le Compte-Rendu d'Activités de la SODEMEL pour l'Anjou Actiparc du Layon

APPROUVE le solde de la subvention 2008 au Centre Social et Culturel Intercommunal des Coteaux du Layon à hauteur de 8499.10€.

DECIDE de revaloriser la prime de restructuration foncière et de passer son montant à 150€.

ACCORDE une prime de 150€ à Jean-Noël MENARD pour l'acquisition d'une parcelle de moins de 50 ares.

ACCORDE une prime de 150€ à Pierre MOREAU pour l'acquisition de parcelles de moins de 50 ares.

S'ENGAGE à signer un contrat de territoire Habitat avec le Conseil Général avant la fin de l'année 2009, avec un volet Pass Foncier.

ACCEPTÉ l'avenant à la convention d'objectifs avec l'Association des Amis du Château de Martigne-Briand

PRÉCISE qu'aucun autre avenant à l'article 5 ne sera accepté.